



# GT Comité Social d'Administration - Alimentation

## 13 juin 2023

### Déclaration liminaire

13 juin 2023

Madame la Présidente,

Dans cette déclaration liminaire, nous abordons des points importants mais ne figurant pas à l'ordre du jour. Depuis plusieurs années, l'Alliance du Trèfle alerte le MASA sur le manque d'attractivité des fonctions vétérinaires dans les services : AC, DR, DD notamment abattoirs. A ce jour, nous recensons plus de 100 postes non pourvus en abattoirs y compris dans bon nombre des plus grands établissements français. Cette situation désorganise votre réseau de santé publique vétérinaire et pèse sur les équipes notamment de direction. Elle fragilise le respect par la France des normes européennes, garantes de la reconnaissance internationale de la qualité de nos productions. De nombreuses saisies (actes régalien) pourraient être annulées par les tribunaux. Les associations anti-élevage profitent de cette insuffisance du réseau pour faire condamner l'État (abattoir de Rodez) et parfois pire nos collègues, sans que jusqu'alors, le MASA ne fasse rien pour résoudre ce problème. Une trentaine de postes Brexit sont aussi vacants.

Les vétérinaires en abattoirs ou en postes de contrôles aux frontières sont en grande majorité des contractuels. Le salaire mensuel brut d'un vétérinaire contractuel débutant (Indice Majoré 688) est de 1,91 fois le SMIC alors qu'en mai 2001, ce salaire brut horaire était de 2,89 fois le SMIC et qu'en 2009, ils étaient recrutés sur la base de l'IM 730 ! Il n'est pas étonnant que dans un contexte de pénurie de vétérinaires que l'Etat n'en trouve pas pour ces postes de contractuels rémunérés en 2023 à 2 640€ net, soit un salaire net inférieur à celui proposé en 2009, et ce alors qu'il leur faudra attendre plus de 20 ans pour gagner 3 500€ net, salaire d'un vétérinaire employé dans un cabinet après 2 ou 3 années d'exercice.

Dès la parution de la loi de transformation de la FP en août 2019, nous avons demandé qu'elle soit utilisée à leur profit. Après bientôt 4 ans, il vient enfin de nous être indiqué que ce serait prochainement le cas pour les nouveaux recrutés ; nous attirons votre attention sur le fait que les vétérinaires contractuels actuellement en poste doivent bénéficier simultanément des mêmes dispositions. Les autres contractuels A ainsi que les B hors abattoirs qui n'ont pas connu de revalorisation notable en 2022, doivent en bénéficier cette année, faute de quoi ils partiront aussi.

En parallèle, nous venons de découvrir une considérable révision à la hausse des taux promus/promouvables des IPEF qui aggrave l'écart, dorénavant énorme, entre les corps d'encadrement du MASA. Les concours n'attirent plus assez de postulants, les parcours de carrière (affectation de sortie, ancienneté avant mutation, cotation et classement des postes...) semblent donc poser question. De plus, les évolutions qui se profilent en matière de RIFSEEP, devraient prendre en considération les spécificités des différents corps et des diplômes associés. Ces sujets, certes du ressort du SG, impactent directement l'exercice des missions.

Il est temps d'ouvrir une large réflexion sur le recrutement et la pérennisation des compétences vétérinaires au sein du MASA. Car, associé à la déprise de la médecine vétérinaire « rurale », ce déficit fait également courir un risque majeur de défaillance du système de prévention et de gestion des risques sanitaires en élevage. La sécurité des productions végétales pâtit aussi de lourds déficits de compétences. Cette problématique de raréfaction des compétences, commune à l'ensemble des missions de la DGAL, mérite toute votre attention.

Nos collègues des Pyrénées-Atlantiques, viennent d'être victimes d'une invasion de leurs locaux et ceux du Gers de menaces de mort sur les réseaux sociaux. Depuis des années, ils se battent contre l'IA pour améliorer la situation des éleveurs, nous leur apportons tout notre soutien et escomptons que le MASA fasse de même.

Vous pouvez compter sur l'Alliance du trèfle pour promouvoir et défendre la sécurité sanitaire de l'alimentation, la santé publique vétérinaire et des végétaux ainsi que les bénéfices sociétaux incommensurables issus de l'approche une seule santé.

